



GUIDE DU LOGEMENT

Campus CESI Brest

2025

SOMMAIRE

1. INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE DE LOGEMENT	3
1.1. L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)	3
1.2. LE BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE	3
2. LES OFFRES DE LOGEMENT	4
2.1. LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES	4
<i>Cités universitaires publiques</i>	4
<i>Résidences universitaires privées</i>	4
2.2. LES OFFRES DES PARTICULIERS	5
<i>Lokaviz</i>	5
<i>Adil29</i>	5
<i>La cohabitation chez un sénior : Tiss'âges</i>	5
2.3. PROFESSIONNELS DE LA LOCATION	5
<i>Les agences immobilières</i>	5
2.4. LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)	6
<i>Association ailes (16-30 ans)</i>	6
<i>Les amitiés d'armor</i>	6
2.5. LE LOGEMENT SOCIAL	7
2.6. HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	8
2.7. HÉBERGEMENT D'URGENCE	8
3. LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT	9
3.1. LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	9
3.2. ACTION LOGEMENT : LES AIDES À LA LOCATION	9
<i>L'avance Loca-Pass</i>	9
<i>Garantie Visale</i>	9
<i>L'aide Mobili-Jeune</i>	10
<i>Aide Mon job, Mon logement</i>	10
BONS PLANS ET PARTENARIATS CESI BREST	11
4.1. CARRIÈRES NOMADES	11
4.2. EN GALÈRE D'APPART	11
4.3. STUDAPART	11
4. CONTACT VIE DE CAMPUS CESI BREST	12

1. INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

1.1 L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

L'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) est un organisme agréé par le Ministère du Logement. Elle propose gratuitement des informations sur toutes les questions relatives au logement (bail, état des lieux, dépôt de garantie...), ainsi que des conseils juridiques.

Le site internet, très complet, met en ligne :

- Des fiches pratiques (droit, aides financières, carnet d'adresses...) ;
- Une boîte à outils (informations et modèles de courriers) ;
- Des études et publications (par exemple : prix du marché immobilier).

Vous trouverez également la rubrique « Votre projet », qui permet de faire le point selon votre situation : en location, en projet d'achat ou déjà propriétaire ; ou la rubrique « Outils », qui présente les principaux chiffres, indices, et méthodes de calcul selon votre situation.

Contact :

2 rue du Vercors - Brest
02 98 46 37 38

<https://www.adil29.org/>

1.2. LE BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Le BIJ propose des dossiers thématiques sur la recherche de logement, les aides financières, la gestion du budget, le logement de courte durée, les droits et devoirs du locataire et du propriétaire, ainsi que des offres de particuliers.

Des guides « **Les essentiels** », gratuits, sont à votre disposition pour bien organiser votre recherche.

Contact :

BIJ - 4, rue Augustin Morvan - Brest
02 98 43 01 08

www.bij-brest.org

2.LES OFFRES DE LOGEMENT

2.1.LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Cités universitaires publiques

Au nombre de quatre, elles sont gérées par le CLOUS, antenne locale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS).

Les logements universitaires loués par le CROUS sont accessibles aux boursiers comme aux non-boursiers. Ils sont attribués prioritairement selon des critères sociaux. La demande s'effectue en ligne, entre les mois de janvier et mai, pour la rentrée universitaire suivante.

- Résidence KERGOAT – 02 98 34 62 10
- Résidence LE BOUGUEN - 02 98 03 28 52
- Résidence LANREDEC – 02 98 03 28 52
- Résidence universitaire NELSON MANDELA - ri.mandela.brest@crous-rennes.fr

Résidences universitaires privées

- Résidence du TECHNOPOLE – 02 98 31 46 50
- Résidence LIBERTE – 02 98 43 69 72
- Résidence SAINT-LUC – 02 98 43 69 72
- Résidence RECOUVRANCE – 02 98 43 69 72
- Résidence STRASBOURG – 02 98 42 62 01
- Résidence PASTEUR – 02 98 46 36 06
- Résidence KLEY – 02 30 05 10 65
- Résidence NEMEA APPART'ETUDE – 06 74 80 03 94

Le CLOUS met des chambres à disposition des étudiant.es effectuant un stage à Brest. Les offres de particuliers sont disponibles sur www.lokaviz.fr. Ces offres de logement sont réservées aux étudiant.es ou aux futur.es étudiant.es sur présentation de la carte étudiante ou d'une attestation d'inscription. L'inscription sur le portail MesServices.etudiant.gouv.fr est nécessaire afin de pouvoir accéder aux coordonnées des propriétaires.

Contact :

CLOUS - 2, avenue Victor Le Gorgeu - Brest

02 98 03 38 78

clous@crous-rennes.fr

www.crous-rennes.fr

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

2.2.LES OFFRES DE PARTICULIERS

Que vous cherchiez un logement seul.e ou en colocation, il est possible d'être en relation avec les propriétaires loueur.ses, par le biais des annonces publiées dans la presse et sur des sites généralistes tels que :

- <https://www.letelegramme.fr/services/immobilier/>
- www.ouestfrance-immo.com
- <https://www.leboncoin.fr>
- <https://www.seloger.com/>

Lokaviz

Le CNOUS, instance nationale des CROUS, a mis en place la plateforme Lokaviz, qui recense les offres proposées par les particuliers. Vous devez obligatoirement vous connecter sur le site MesServices.etudiant.gouv.fr pour accéder aux coordonnées des logeurs et aux services Lokaviz.

La cohabitation chez un sénior : Tiss'âges

L'AILES (Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et la Solidarité) est à l'initiative du dispositif de cohabitation intergénérationnel Tiss'âges. Il propose la mise à disposition d'une chambre chez un sénior (avec accès salle de bains et cuisine) contre la disponibilité d'un(e) jeune adulte qui lui rendra de menus services et participera aux charges.

Tiss'âges s'adresse d'une part aux séniors de plus de 60 ans qui souhaitent mettre à disposition une chambre au moins, et d'autre part aux jeunes majeurs (étudiants, salariés ou en formation professionnelle), à la recherche d'un logement et disponibles pour rendre service à leur hôte (repas partagés, moments de loisirs tels que des balades, des initiations à l'informatique...).

Contact :

Association l'AILES
7 rue de Kerabécam, Brest
02 98 44 45 18
tissages@ailles29.org

2.3. PROFESSIONNELS DE LA LOCATION : LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Les professionnel.les peuvent vous aider dans votre recherche et vous demanderont des frais pour ce service. Les agences proposent des offres, organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail. Vous ne payez rien tant que vous n'avez pas trouvé votre logement.

Consultez les adresses des agences sur <http://www.pagesjaunes.fr>

2.4.LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Ils accueillent (rarement pour une location inférieure à un mois) des jeunes de 16 à 30 ans, étudiant.e, en situation d'emploi, de recherche d'emploi, de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Ils mettent à leur disposition un ensemble de logements, de services (espace collectif : TV, cafétéria, des personnels de l'animation et des conseiller.ères en économie sociale et familiale) et de prestations (ex : accès Internet, laverie etc.) :

Association AILES (16-30 ans)

-Résidence Michelet

(Quartier Centre-ville)

8, rue Jules Michelet - Brest

Studios meublés et équipés de 21 m² dont 3 logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

-Résidence Kérabécam

(Quartier Centre-ville)

7, rue Kérabecam - Brest

Studios meublés et équipés de 9 à 26 m².

Accès pour les personnes à mobilité réduite.

-Résidence de l'Octroi

(Quartier Centre-ville)

5 rue Sébastopol – Brest

T1', T1bis et T2 (T2 réservés aux couples ou familles monoparentales), meublés et équipés, de 20 à 44m², tous adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

-Résidence de l'Harteloire

(Quartier Centre-ville)

23 rue de l'Harteloire – Brest

T1 et T4 meublés ou non meublés, tous adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Contact pour les 4 résidences :

02 98 44 45 18

habitatiroise@ailes29.org

www.ailes.bzh

Les Amitiés d'Armor

-Résidence Ker Héol (18 – 30 ans)

Studios meublés et équipés de 16 à 20 m² dont 3 logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

(Quartier Europe)

7, rue de Ker Héol – Brest – 02 98 02 29 67

kerheolfjt@amities-armor.asso.fr

-Résidence Kérélie (16 – 30 ans)

Logements, studettes et studios de 12 à 29 m² équipés de kitchenettes.

Accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le FJT de Kérélie bénéficie de 3 studios dédiés à l'accueil des familles monoparentales ou de couples.

(Quartier Lambézellec / Kéréderne)

30, rue de Kérélie – Brest – 02 98 03 32 11

kerelie@amities-armor.asso.fr

-Résidence Robespierre

Logements de 16 à 29 m², (studios ou T1 bis).

(annexe du foyer Kérélie)

138, rue Robespierre - Brest - 02 98 03 32 11

fkerleo@amities-armor.asso.fr

-Résidence Ker Digemer (18 – 30 ans)

Logements meublés et équipés de 18 à 42 m² dont 3 T2 et accès également pour les personnes à mobilité réduite.

(Quartier Bellevue)

4, rue du Quercy – Brest - 02 98 03 92 13

kerdigemerfjt@amities-armor.asso.fr

2.5. LE LOGEMENT SOCIAL

Les organismes à caractère social (**HLM**) proposent des logements locatifs accessibles sous conditions de ressources.

www.demandelogement29.fr : Ce site permet une demande de logement simplifiée et centralisée. Ainsi, votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par les organismes d'habitat social. Grâce à ce fichier, tous les organismes ont connaissance de votre démarche.

Les conditions d'accès au logement social :

- Être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.
- Louer le logement en tant que résidence principale.
- Ne pas excéder un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

Dès que votre demande en ligne aura été validée, vous recevrez votre numéro unique départemental qui permet le suivi de votre dossier. L'attribution de logements sociaux ou HLM est réglementée. La décision d'attribution est prise par une commission propre à chaque organisme.

2.6. HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

-Auberge de Jeunesse

5, rue de Kerbriant - Brest

02 98 41 90 41- www.aj-brest.org

Accueil individuel et collectif, adhésion obligatoire. Restauration sur place.

Ouvert toute l'année. Réservation en ligne.

-Office de Tourisme

8, avenue Georges Clémenceau - Brest

02 98 44 24 96

contact@brest-metropole-tourisme.fr

www.brest-metropole-tourisme.fr (rubrique Se loger)

Pour connaître toutes les possibilités d'hébergement à Brest métropole : chambres d'hôtes, meublés, gîtes et autres hébergements.

-Appart'City Brest place de Strasbourg

16-18 rue du Vercors - Brest

02 98 42 62 01

brest@appartcity.com

www.appartcity.com

2.7. HÉBERGEMENT D'URGENCE

- **Pour les personnes majeures**, un numéro gratuit : composez le 115 (accessible même sans crédit 24h/24 et tous les jours de l'année). Le 115 a pour mission d'informer, d'orienter et d'héberger toute personne qui se retrouve sans hébergement.

- **Pour les personnes mineures** : contactez la brigade de la protection de la famille du commissariat le plus proche.

Contact :

Commissariat Colbert

15, rue Colbert - Brest

02 98 43 77 77

3. LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

3.1. LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Les aides au logement sont versées par la CAF et contribuent au paiement de votre loyer. Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, un simulateur est disponible sur le site www.caf.fr (Rubrique Mes services en ligne > Faire une demande de prestation).

Votre demande d'aide au logement est à faire sur www.caf.fr (rubrique Mes services en ligne > Faire une simulation).

Attention ! Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez faire un choix : soit vous percevez l'aide au logement, soit vos parents continuent à percevoir des prestations en votre faveur, mais le cumul des deux aides n'est pas possible.

Contact :

CAF - 1, rue de Portzmoguer - Brest
3230 (prix d'un appel local).

www.caf.fr

3.2. ACTION LOGEMENT : LES AIDES À LA LOCATION

L'avance Loca-Pass

L'avance Loca-Pass est une aide qui permet de financer le dépôt de garantie (c'est la somme versée au propriétaire à l'entrée dans le logement pour couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations locatives. La somme demandée correspond à un mois de loyer hors charges.) L'avance Loca-Pass permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum. Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salarié.es du secteur privé non agricole quel que soit leur âge. (Salarié.es du secteur agricole, l'avance Agri-Loca-Pass vous est proposée).

Pour en savoir plus :

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass-jeunes

Garantie Visale

Visale est une caution accordée par Action Logement au locataire. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

Pour en savoir plus

www.actionlogement.fr/la-garantie-visale

Pour effectuer votre demande : www.visale.fr

L'aide Mobili-Jeune

L'aide Mobili-Jeune est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (Salarié.es du secteur agricole, l'avance Agri-Mobili-Jeune vous est proposée).

Montant de l'aide : 10 € à 100 € par mois, pendant 12 mois maximum. En fonction des besoins, l'aide au logement mobili-jeune peut être versée chaque mois, tous les deux mois ou chaque semestre. Il est ainsi possible de modifier le rythme de versement de l'aide à plusieurs reprises au cours de l'année de formation.

Pour en savoir plus :

<https://mobilijeune.actionlogement.fr>

Aide Mon job, Mon logement

Vous êtes nouveau locataire ? Action Logement propose une aide de 1 000 € pour soutenir les salarié.es récemment entré.es dans l'emploi et favoriser le rapprochement EmploiLogement. Plus d'infos : [Aide Mon job Mon logement | Action Logement](#)

Contact :

Agence Action Logement de Brest

36 rue Branda – Brest

02 90 82 30 80

Lun-Ven 9h00-12h30 / 13h30-17h30

4. BONS PLANS ET PARTENARIATS CESI BREST

4.1. CARRIÈRES NOMADES

Accompagne les alternants CESI Brest dans leur recherche de logement proche de leur entreprise d'accueil. Carrières Nomades s'occupe de tout !

Le service co-construit le dossier avec l'alternant, trouve et propose la visite des logements (visio possible), accompagne à la contractualisation avec le propriétaire.

Les conditions :

- ✓ Ne pas avoir bénéficié du service dans les 2 dernières années
- ✓ L'entreprise d'accueil doit compter + de 10 salariés
- ✓ La mobilité doit être de + de 70km entre le précédent logement et le nouveau

Le coût :

- ✓ 0€ pour l'entreprise, 0€ pour l'école, 0€ pour le nouveau salarié
- ✓ Carrières Nomades finance les dossiers par Action Logement grâce au 1% logement :

<https://www.actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement/1-patronal-logement>

Contact :

Atelier des Capucins, La Franch Tech, 25 rue de Pontaniou – 29200 BREST
Annabel MARTIN – (+33) 06 37 76 90 23

4.2. EN GALÈRE D'APPART

En galère d'appart loge les étudiants, alternants et jeunes salariés.

Grâce à votre chasseur d'appart attribué, emménagez dans le logement de vos rêves ! Le service :

- ✓ Construit votre dossier locatif pour le passer en haut de la pile.
- ✓ Sélectionne des apparts selon vos critères et les visite, avec ou sans vous.
- ✓ Vous guide pour éviter toute mauvaise surprise avec votre future location.
- ✓ Défend votre dossier face aux propriétaires pour être sûr d'obtenir l'appart idéal.

Grâce au partenariat avec CESI, ce service est gratuit.

Faites votre demande sur engaleredappart.com ou contactez-les directement : dossier@engaleredappart.com

4.3. STUDAPART (ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX)

CESI dispose d'un partenariat avec **la plateforme de recherche de logement Studapart, réservée aux étudiants internationaux admissibles à CESI.**

Vous y trouverez des offres de logements de particuliers (chambres, studios, appartements, maisons en colocation ou pas) et en résidences étudiantes.

Il s'agit d'une solution clés en main où toutes les démarches peuvent être effectuées sur une seule et même plateforme.

Pour consulter et réserver un logement :

1. Connectez-vous à <https://cesi.studapart.com/fr/>
2. Cliquez sur Espace locataire puis M'inscrire avec mon email
3. Remplir la fiche coordonnées
4. Répondre aux questions
5. Aller dans votre Profil, compléter le dossier, joindre les documents demandés (pièces obligatoires = document d'identité et justificatif d'admission à CESI)
6. Vous pourrez ensuite consulter les offres de logements géolocalisées et y postuler à Pensez à envoyer un message personnalisé au propriétaire quand vous postulez à un logement car les offres ne sont pas exclusives et les propriétaires sont beaucoup sollicités. Maximisez vos chances en vous présentant, en expliquant ce que vous allez faire comme études, etc.
N'hésitez pas à postuler à plusieurs offres de logements
Vous pouvez personnaliser vos critères de sélection de logements et suivre vos « candidatures » dans la rubrique « Mes messages »

A noter :

- Un « chat » (discussion) en direct est possible avec un référent Studapart (pictogramme en bas à droite de votre écran) si vous rencontrez des difficultés lors d'une des étapes décrites ci-dessus
- Un dépôt de garantie d'un ou 2 mois est demandé par le propriétaire au même titre que dans un logement classique (restitué en fin de bail)
- Studapart peut être garant de votre logement (option à choisir en fin de processus de réservation) mais la garantie Visale est aussi acceptée
- Après finalisation de la réservation de logement, l'édition d'une attestation de logement est possible pour votre demande de visa
- Une assurance habitation est proposée par Studapart (de 8 à 12€/mois environ) mais vous pouvez très bien en souscrire une ailleurs

Pensez également aux réseaux sociaux !

5. CONTACTS VIE DE CAMPUS CESI BREST

Pour toute information complémentaire :

Ecole d'ingénieurs CESI – Campus de Brest

230, rue Roland Garros– 29 490 GUIPAVAS

02 98 03 95 56 – slenedellec@cesi.fr